

FCP de droit français

**LAZARD DIVIDEND LOW
VOL SRI**

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2023

**Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	15
3. Rapport de gestion	16
4. Informations réglementaires	21
5. Certification du Commissaire aux Comptes	27
6. Comptes de l'exercice	32
7. Annexe(s)	55
Information SFDR	56

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Dividend LowVol SRI

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Dividend LowVol SRI - Part C
Code ISIN :	FR0010586024
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	+33 (0)1 44 13 01 79
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément :	Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document :	22/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions de pays de la zone euro et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Eurostoxx. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire et une exposition en actions de toutes tailles de capitalisations présentant une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- la capacité de dégager des flux d'exploitation positifs après investissement ;
- une structure bilancielle peu ou pas endettée ou une situation de trésorerie nette positive ;
- l'opportunité de céder des actifs et d'en rendre le produit aux actionnaires ;
- un rendement moyen pondéré des sociétés composant le Fonds supérieur à la moyenne des entreprises cotées de la zone euro ;
- une politique active de rachat des titres ;
- une politique de dividendes pérenne et, de préférence, une capacité à l'accroître ;
- une distribution significative de leur résultat ou la capacité de le faire.

La construction du portefeuille est réalisée dans le but de réduire de plus de 25% sa volatilité ex-ante par rapport à son indice de référence. Toutefois, il s'agit d'un objectif de réduction relative, le Fonds restant exposé à la volatilité des marchés actions. De même, cet objectif ne constitue pas une garantie de réduction de la volatilité ex-post et il n'existe pas de contrainte en la matière.

Les valeurs sont sélectionnées selon une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Le Fonds est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire sous la forme d'une grille ESG interne. Les notations ESG sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC). La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour calculer le taux d'exclusion nous sont fournies par notre partenaire. Si une société en portefeuille venait à faire partie des 20% des valeurs les moins bien notées, elle serait sortie du portefeuille dans un délai de 3 mois. Des informations complémentaires relatives à la stratégie d'investissement se trouvent dans la partie prospectus de l'OPC.

Le portefeuille est exposé à : 90% minimum de l'actif net au marché actions dont un investissement minimum de 75% de l'actif net au marché actions de la zone euro ; 10% maximum de l'actif net peut être exposé en obligations. Le FCP pourra détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des OPC de droit français.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra utiliser des OPC monétaires, de droit français ainsi que des titres de créance négociables de toutes notations français et étrangers. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir le portefeuille du risque action, volatilité et/ou dividendes. Le FCP pourra également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composant l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Période de détention recommandée : **5 ans**

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
 • Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>		<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>	
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 070 €	4 340 €
	Rendement annuel moyen	-79,3%	-15,4%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 730 €	4 340 €
	Rendement annuel moyen	-22,7%	-15,4%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 320 €	12 730 €
	Rendement annuel moyen	3,2%	4,9%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	12 860 €	17 650 €
	Rendement annuel moyen	28,6%	12,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2019 - 14/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/01/2015 - 14/01/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/04/2014 - 14/04/2015

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)

- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	545 €	1 385 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,5%	2,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,3% avant déduction des coûts et de 4,9% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,3% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	123 €
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse

www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=DIC

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Dividend LowVol SRI

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Dividend LowVol SRI - Part D
Code ISIN :	FR0010588327
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	+33 (0)1 44 13 01 79
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément :	Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document :	22/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions de pays de la zone euro et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Eurostoxx. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire et une exposition en actions de toutes tailles de capitalisations présentant une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- la capacité de dégager des flux d'exploitation positifs après investissement ;
- une structure bilancielle peu ou pas endettée ou une situation de trésorerie nette positive ;
- l'opportunité de céder des actifs et d'en rendre le produit aux actionnaires ;
- un rendement moyen pondéré des sociétés composant le Fonds supérieur à la moyenne des entreprises cotées de la zone euro ;
- une politique active de rachat des titres ;
- une politique de dividendes pérenne et, de préférence, une capacité à l'accroître ;
- une distribution significative de leur résultat ou la capacité de le faire.

La construction du portefeuille est réalisée dans le but de réduire de plus de 25% sa volatilité ex-ante par rapport à son indice de référence. Toutefois, il s'agit d'un objectif de réduction relative, le Fonds restant exposé à la volatilité des marchés actions. De même, cet objectif ne constitue pas une garantie de réduction de la volatilité ex-post et il n'existe pas de contrainte en la matière.

Les valeurs sont sélectionnées selon une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Le Fonds est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire sous la forme d'une grille ESG interne. Les notations ESG sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC). La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour calculer le taux d'exclusion nous sont fournies par notre partenaire. Si une société en portefeuille venait à faire partie des 20% des valeurs les moins bien notées, elle serait sortie du portefeuille dans un délai de 3 mois. Des informations complémentaires relatives à la stratégie d'investissement se trouvent dans la partie prospectus de l'OPC.

Le portefeuille est exposé à : 90% minimum de l'actif net au marché actions dont un investissement minimum de 75% de l'actif net au marché actions de la zone euro ; 10% maximum de l'actif net peut être exposé en obligations. Le FCP pourra détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des OPC de droit français.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra utiliser des OPC monétaires, de droit français ainsi que des titres de créance négociables de toutes notations français et étrangers. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir le portefeuille du risque action, volatilité et/ou dividendes. Le FCP pourra également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composant l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Distribution
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Période de détention recommandée : **5 ans**

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
 • Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>		<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>	
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 070 €	4 350 €
	Rendement annuel moyen	-79,3%	-15,4%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 460 €	4 350 €
	Rendement annuel moyen	-25,4%	-15,4%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 950 €	10 770 €
	Rendement annuel moyen	-0,5%	1,5%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	12 460 €	14 890 €
	Rendement annuel moyen	24,6%	8,3%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2019 - 14/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/01/2015 - 14/01/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/04/2014 - 14/04/2015

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)

- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	545 €	1 234 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,5%	2,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,9% avant déduction des coûts et de 1,5% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,3% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	123 €
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=DID

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Dividend LowVol SRI

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Dividend LowVol SRI - Part RD
Code ISIN :	FR0012413219
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	+33 (0)1 44 13 01 79
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément :	Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document :	22/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions de pays de la zone euro et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Eurostoxx. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire et une exposition en actions de toutes tailles de capitalisations présentant une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- la capacité de dégager des flux d'exploitation positifs après investissement ;
- une structure bilancielle peu ou pas endettée ou une situation de trésorerie nette positive ;
- l'opportunité de céder des actifs et d'en rendre le produit aux actionnaires ;
- un rendement moyen pondéré des sociétés composant le Fonds supérieur à la moyenne des entreprises cotées de la zone euro ;
- une politique active de rachat des titres ;
- une politique de dividendes pérenne et, de préférence, une capacité à l'accroître ;
- une distribution significative de leur résultat ou la capacité de le faire.

La construction du portefeuille est réalisée dans le but de réduire de plus de 25% sa volatilité ex-ante par rapport à son indice de référence. Toutefois, il s'agit d'un objectif de réduction relative, le Fonds restant exposé à la volatilité des marchés actions. De même, cet objectif ne constitue pas une garantie de réduction de la volatilité ex-post et il n'existe pas de contrainte en la matière.

Les valeurs sont sélectionnées selon une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Le Fonds est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire sous la forme d'une grille ESG interne. Les notations ESG sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC). La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour calculer le taux d'exclusion nous sont fournies par notre partenaire. Si une société en portefeuille venait à faire partie des 20% des valeurs les moins bien notées, elle serait sortie du portefeuille dans un délai de 3 mois. Des informations complémentaires relatives à la stratégie d'investissement se trouvent dans la partie prospectus de l'OPC.

Le portefeuille est exposé à : 90% minimum de l'actif net au marché actions dont un investissement minimum de 75% de l'actif net au marché actions de la zone euro ; 10% maximum de l'actif net peut être exposé en obligations. Le FCP pourra détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des OPC de droit français.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra utiliser des OPC monétaires, de droit français ainsi que des titres de créance négociables de toutes notations français et étrangers. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir le portefeuille du risque action, volatilité et/ou dividendes. Le FCP pourra également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composant l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Distribution
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Période de détention recommandée : **5 ans**

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
 • Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>			
<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>			
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 070 €	4 340 €
	Rendement annuel moyen	-79,3%	-15,4%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 380 €	4 340 €
	Rendement annuel moyen	-26,2%	-15,4%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 520 €	9 890 €
	Rendement annuel moyen	-4,8%	-0,2%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	12 590 €	11 220 €
	Rendement annuel moyen	25,9%	2,3%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2019 - 14/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/07/2018 - 14/07/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/04/2014 - 14/04/2015

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)

- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	650 €	1 756 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,6%	3,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,2% avant déduction des coûts et de -0,2% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,4% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	228 €
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse

www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=DIR

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Dividend LowVol SRI

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Dividend LowVol SRI - Part RC
Code ISIN :	FR0013135555
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	+33 (0)1 44 13 01 79
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément :	Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document :	22/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions de pays de la zone euro et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Eurostoxx. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire et une exposition en actions de toutes tailles de capitalisations présentant une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- la capacité de dégager des flux d'exploitation positifs après investissement ;
- une structure bilancielle peu ou pas endettée ou une situation de trésorerie nette positive ;
- l'opportunité de céder des actifs et d'en rendre le produit aux actionnaires ;
- un rendement moyen pondéré des sociétés composant le Fonds supérieur à la moyenne des entreprises cotées de la zone euro ;
- une politique active de rachat des titres ;
- une politique de dividendes pérenne et, de préférence, une capacité à l'accroître ;
- une distribution significative de leur résultat ou la capacité de le faire.

La construction du portefeuille est réalisée dans le but de réduire de plus de 25% sa volatilité ex-ante par rapport à son indice de référence. Toutefois, il s'agit d'un objectif de réduction relative, le Fonds restant exposé à la volatilité des marchés actions. De même, cet objectif ne constitue pas une garantie de réduction de la volatilité ex-post et il n'existe pas de contrainte en la matière.

Les valeurs sont sélectionnées selon une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Le Fonds est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire sous la forme d'une grille ESG interne. Les notations ESG sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC). La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour calculer le taux d'exclusion nous sont fournies par notre partenaire. Si une société en portefeuille venait à faire partie des 20% des valeurs les moins bien notées, elle serait sortie du portefeuille dans un délai de 3 mois. Des informations complémentaires relatives à la stratégie d'investissement se trouvent dans la partie prospectus de l'OPC.

Le portefeuille est exposé à : 90% minimum de l'actif net au marché actions dont un investissement minimum de 75% de l'actif net au marché actions de la zone euro ; 10% maximum de l'actif net peut être exposé en obligations. Le FCP pourra détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des OPC de droit français.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra utiliser des OPC monétaires, de droit français ainsi que des titres de créance négociables de toutes notations français et étrangers. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir le portefeuille du risque action, volatilité et/ou dividendes. Le FCP pourra également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composant l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Période de détention recommandée : **5 ans**

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
 • Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 070 €	4 340 €
	Rendement annuel moyen	-79,3%	-15,4%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 650 €	4 340 €
	Rendement annuel moyen	-23,5%	-15,4%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 800 €	11 390 €
	Rendement annuel moyen	-2,0%	2,6%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	12 160 €	12 790 €
	Rendement annuel moyen	21,6%	5,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2019 - 14/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2018 - 14/03/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2020 - 14/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)

- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	650 €	1 961 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,6%	3,5% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,1% avant déduction des coûts et de 2,6% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,4% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	228 €
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=DRC

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENT INTERVENU AU COURS DE LA PERIODE ET A INTERVENIR

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI** (code ISIN : FR0010586024) :

- 1) Insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses ;
- 2) Règlement / Statuts : suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates ») ;
- 3) Acceptation des ordres de souscriptions et rachats en parts/actions et ou en montant (le cas échéant).

➤ **Date d'effet : 16/06/2023**

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI** (code ISIN : FR0010586024) :

- 1) Suppression des éventuelles commissions de souscriptions et rachats
- 2) Insertion d'une « information benchmark » dans le DICI
- 3) Ajout du risqué lié aux investissements ESG et limites méthodologiques
- 4) Modification rédactionnelle de la politique de gestion ISR

➤ **Date d'effet : 16/08/2022**

Le DICI du FCP **LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI** (code ISIN : FR0010586024) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail. Dans le cadre du passage au DIC PRIIPS, le prospectus publié comprend l'annexe SFDR.

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

- ❖ La performance de la part C sur la période est de **8,96%**.
- ❖ La performance de la part D sur la période est de **8,97%** (coupon inclus).
- ❖ La performance de la part RC sur la période est de **7,77%**.
- ❖ La performance de la part RD sur la période est de **7,77%** (coupon inclus).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 23,61% .

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Economie

La croissance a surpris favorablement dans les pays occidentaux malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et contrer l'inflation. Les répercussions économiques de la crise énergétique ont finalement été moins importantes que prévues en Europe et l'économie américaine a fait preuve de résistance, les consommateurs continuant de dépenser en puisant dans leur épargne. La croissance chinoise a été freinée par les confinements avant de rebondir fortement après la levée complète des restrictions. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a passé un pic aux Etats-Unis et en Europe.

L'amélioration des perspectives économiques semble toutefois fragile. L'inflation sous-jacente se révèle persistante, l'économie américaine donne des signes de retournement, le rebond des services commence à s'étioler dans la zone euro, la reprise de l'économie chinoise s'essouffle et l'augmentation brutale des taux d'intérêt a mis à jour des fragilités dans le système financier, comme en témoignent les faillites de plusieurs banques régionales aux Etats-Unis et le rachat en catastrophe de Credit Suisse par UBS en mars 2023.

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a ralenti pour s'établir à +1,8% sur un an au T1 2023. Les créations d'emplois ont ralenti à +316 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage est resté stable à 3,6%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,4%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +4,0% et +5,3% hors énergie et alimentation.

La Fed a augmenté son taux directeur de +3,5% pour le porter dans la fourchette de 5,00%-5,25%, avec la séquence suivante : trois hausses consécutives de +0,75% entre juillet et novembre 2022, +0,50% en décembre 2022 et trois hausses consécutives de +0,25% en février, en mars et en mai 2023. Après dix hausses de taux consécutives depuis le début du cycle de resserrement, la Fed a fait une première pause en juin. S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé, en mars 2023, la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »).

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +1,0% sur un an au T1 2023. Le PIB a diminué de 0,5% en Allemagne tandis qu'il a augmenté de +0,9% en France, +1,9% en Italie et +4,2% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,5%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +5,5%. Hors énergie et alimentation, l'inflation a accéléré à +5,4%.

La BCE a remonté ses taux directeurs de +4,0%, avec la séquence suivante : +0,50% en juillet 2022, deux hausses consécutives de +0,75% en septembre et en octobre 2022, trois hausses consécutives +0,50% entre décembre 2022 et mars 2023 et deux hausses consécutives de +0,25% en mai et en juin 2023. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 3,50%, le taux de refinancement de 0% à 4,00% et le taux de la facilité marginale de prêts de 0,25% à 4,25%.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a approuvé, en juillet 2022, la création d'un dispositif (« Transmission Protection Instrument ») qui pourrait être activé en cas d'emballement des marges de crédit. En décembre 2022, la BCE a annoncé une réduction du montant de son portefeuille APP (« Asset Purchase Programme ») à partir de mars 2023. En juin 2023, la BCE a annoncé mettre un terme aux réinvestissements effectués dans le cadre de son programme APP.

En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a rebondi à +4,5% sur un an au T1 2023. L'activité a bénéficié de la levée complète des restrictions sanitaires en décembre 2022. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à 0% et +0,4% hors énergie et alimentation. La banque centrale chinoise a baissé son taux directeur de 20 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,65%.

A l'issue du 20ème Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois de mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

Marchés

L'indice MSCI World des marchés actions mondiaux a augmenté de +14,4% sur un an. Le Topix en yen a augmenté de +22,3%, l'Euro Stoxx en euros de +20,6% et le S&P 500 en dollars de +17,6%. A contrario, l'indice MSCI des actions émergentes en dollars a baissé de 1,1%.

Les marchés actions des pays occidentaux sont restés à peu près stable au second semestre 2022 avant d'augmenter fortement au premier semestre 2023, l'économie mondiale affichant une résistance inattendue. Les hausses de taux de la banque centrale américaine n'ont finalement pas fait dérailler le cycle d'expansion aux Etats-Unis, les répercussions de la crise énergétique sur l'économie européenne ont été moins importantes que ce que l'on pouvait craindre et la réouverture de l'économie chinoise est intervenue plus rapidement que prévu.

Les marchés obligataires ont enchaîné les phases de hausses et de baisses, les investisseurs basculant d'un scénario à l'autre en matière d'évolution des politiques monétaires. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 3,01% à 3,84%, avec un point bas à 2,57% début août 2022 et un point haut à 4,24% fin octobre 2022. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de 1,34% à 2,39%, avec un point bas à 0,78% début août 2022 et un point haut à 2,75% début mars 2023.

D'après les indices ICE Bank of America, les spreads de crédit des émetteurs privés européens sont passés de 208 à 148 points de base sur le compartiment investment grade et de 641 à 446 points de base sur le compartiment high yield.

Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de +4,1% contre le dollar et de +10,7% contre le yen. Il s'est déprécié de 0,2% contre la livre sterling et de 2,4% contre le franc suisse. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de 5,0% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a baissé de 23,8% sur un an. Le prix du baril de Brent est passé de 115 dollars à 76 dollars avec un point haut à 122 dollars début juillet 2022 et un point bas à 72 dollars mi-mars 2023.

POLITIQUE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'exercice (du 30 juin 2022 au 30 juin 2023), Lazard Dividend Low Vol SRI (part C) enregistre une performance de 8,96% contre 23,61% pour son indice de référence, l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, soit une sous-performance de 1 465 points de base.

Au 3^{ème} trimestre 2022, Lazard Dividend Low Vol SRI (part C) accuse un retard de 264 points de base sur son indice de référence (-7,07% vs. -4,43%).

Malgré la persistance de tensions géopolitiques, l'accentuation des craintes de rationnement énergétique en Europe et l'écartement du spread BTP-Bund, le marché actions rebondit en juillet. Certaines entreprises signalent des difficultés à faire face au niveau d'inflation actuel (Direct Line, Coverstro, Schindler, Volvo, SEB) ou aux perturbations logistiques (Stora Enso, Airbus, Chr. Hansen). Le marché s'interroge sur la capacité des banques centrales à tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Les valeurs de croissance surperforment. Les financières et les télécoms sont délaissées. Dans le secteur des services aux collectivités, certains titres baissent fortement (Uniper, Fortum). A l'inverse, le retail, l'immobilier, les valeurs industrielles ont surperformé. Le fonds sous performe sensiblement en juillet, compte tenu de la sous exposition à la technologie et la surexposition aux télécommunications et aux services utilitaires.

A l'inverse, le secteur bancaire contribue favorablement compte tenu de sa sous exposition. Après un mois de juillet quelque peu euphorique pour les actions, le marché a renoué en août avec la double angoisse des hausses de taux portées par l'inflation et des perspectives de ralentissement économique en Europe liées à la crise énergétique, le tout complété par une économie chinoise en dents de scie. La hausse effrénée du dollar, positive pour la majorité des entreprises européennes, inquiète par ailleurs : elle n'est pas sans impact sur l'inflation importée et met la BCE sous pression. Dans ce contexte, l'indice baisse de 5,02% sur le mois. Le fonds, quant à lui, surperforme sensiblement avec une baisse de 4,08% (Part C). Il pâtit essentiellement du rebond du secteur bancaire, sous pondéré en portefeuille ainsi que de l'émergence de préoccupations liées au Zantac chez Sanofi. Il bénéficie en revanche de la bonne performance de l'Assurance (Sampo, Hannover Re) et de la sous pondération au secteur de la Technologie. En septembre les marchés sont pénalisés par les craintes d'un ralentissement de l'activité économique après les hausses de taux de plusieurs Banques Centrales (Fed +75 bp, BoE +50 bp et BCE +75 bp) et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. En zone euro, l'inflation a atteint un record à +10,0% yoy en septembre après +9.1% en août. L'Euro s'est de nouveau déprécié face au dollar. Les nouvelles sur le front politique sont marquées par l'annexion de 4 régions ukrainiennes par la Russie tandis et par l'arrivée en tête des scrutins italiens du parti Fratelli d'Italia et le vote par le Conseil Européen d'un plafonnement à 180€/MWh des revenus pour les producteurs d'électricité.

Côté entreprises, Porsche AG est introduit à la Bourse de Francfort et devient la 3ème plus grande IPO de l'histoire en l'Europe. L'indice Euro Stoxx cède 6,23%. Le fonds (Part C) sous performe (-26bp). Il pâtit d'un effet allocation négatif dans l'immobilier et la banque.

Au 4^{ème} trimestre 2022, le FCP (part C) progresse de 10,58% contre une hausse de 12,67% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis.

Alors que les mois d'août et septembre avaient été marqués par l'accélération de l'inflation induisant une forte remontée des taux longs, ainsi que par la poursuite de la crise énergétique en Europe d'un côté et de la politique délétère zéro-covid en Chine de l'autre, c'est le soulagement sur tous ces fronts qui a prévalu en octobre. Porté par des publications de résultats plutôt bonnes dans l'ensemble, souvent assorties de révisions en hausse en dépit des incertitudes, le marché s'adjuge une forte hausse sur le mois : +7,98%. Le fonds (Part C), quant à lui, capte 90% de la hausse. Allfunds, Deutsche Boerse et Nexity sont les principaux détracteurs de la performance d'octobre, tandis que L'Oreal, Essilorluxottica et l'absence de Prosus sont les meilleurs contributeurs. Le très fort rebond d'octobre des marchés Actions se poursuit et s'amplifie en novembre, sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et des matières premières en général, de la détente des taux longs ainsi que des publications de résultats trimestriels, globalement plutôt satisfaisantes et parfois assorties de révisions en hausse. Dans ce contexte l'Euro Stoxx progresse de 8,09% et le fonds capte 70% de la hausse (+5,64%, Part C). Le portefeuille souffre essentiellement d'un effet allocation à travers l'absence de valeurs technologiques, du poids des liquidités et d'un effet sélection négatif dans le secteur des médias (Wolters Kluwer). L'effet sélection est en revanche positif sur l'ensemble du portefeuille. Il est particulièrement marqué dans les secteurs Voyages & Loisirs (FDJ) et Immobilier (Nexity). À l'enthousiasme des mois d'octobre et novembre sur les marchés actions a succédé une certaine nervosité en décembre sous l'influence du discours assez ferme de la Banque Centrale Européenne qui a, entre autres, induit une remontée spectaculaire des taux d'intérêt en Europe, le rendement du Bund-10 ans étant passé de 1,81% à 2,56% en un seul mois, atteignant ainsi le niveau le plus élevé depuis plus de dix ans. Le dollar poursuit aussi sa décrue, passant de 1,03\$/€ à 1,07\$/€. La baisse des prix de l'énergie en Europe ne parvient pas à freiner celle des marchés actions ; l'Euro Stoxx perd 3,47% sur le mois. Le fonds (Part C) surperforme sensiblement. Il pâtit essentiellement de la sous pondération en valeurs bancaires mais bénéficie en revanche de la sous pondération en valeurs technologiques et d'effets sélection positifs dans l'assurance et l'immobilier.

Au 1^{er} trimestre de l'année 2023, Lazard Dividend Low Vol SRI (part C) établit une performance de 6,46% lorsque son indice de référence fait +11,83%.

Dans un contrepied inattendu par rapport à un consensus prudent, les marchés actions ont démarré l'année 2023 en trombe. Tandis que les taux d'intérêt se sont fortement détendus par rapport à leur point haut de décembre, que le dollar a poursuivi sa décrue, de même que les prix de l'énergie, particulièrement en Europe, l'Euro Stoxx s'est adjugé une hausse de 9,31%. Le fonds (part C) quant à lui sous performe notablement (+5,0%), pâtissant d'effets allocation marqués dans la technologie (absence d'ASML) ainsi que dans la banque mais aussi d'effets sélection négatifs dans l'assurance (Tryg), la santé (Astrazeneca), le voyage & loisirs (FDJ), la banque (Handelsbanken) et l'immobilier. Il bénéficie

à l'inverse d'effets sélection positifs dans la chimie (absence de Linde), l'énergie (TotalEnergies) et les services financiers (Amundi). La saison des résultats étant encore assez favorable, les marchés actions ont poursuivi en février la hausse spectaculaire du début d'année et ce malgré les très fortes tensions sur les taux d'intérêt qui font suite à un renforcement des poussées inflationnistes des deux côtés de l'Atlantique. Le rendement du T-Bond passe de 3,50% à 3,90% en février et celui du Bund de 2,27% à 2,65%. Malgré cela, l'Euro Stoxx s'adjuge une hausse de 1,92%, aidé entre autres par l'apaisement - relatif - des tensions sur les prix du gaz et de l'électricité en Europe. Le fonds (Part C), quant à lui, sous-performe notablement. Il est pénalisé par un effet allocation dans la banque et l'automobile ainsi que par un effet sélection négatif dans le secteur voyages & loisirs. Il bénéficie en revanche d'effets allocation positifs dans la technologie, les biens de consommation et les télécommunications. FDJ, contribuent négativement ainsi que Linde et BBVA de par leur absence. Wolters Kluwer, Valmet surperforment grâce à leurs bons résultats, de même qu'Orange suite à l'annonce de son nouveau plan stratégique. Allfunds bénéficie de l'offre d'Euronext, finalement jugée insuffisante. Alors que le mois de mars avait commencé sur sa lancée optimiste du début d'année, la hausse du marché a été brutalement interrompue à partir du 8 quand l'actionnaire principal de Crédit Suisse a indiqué ne pas avoir l'intention de le renflouer, entraînant une panique sur le titre et au-delà sur l'ensemble du secteur bancaire, qui s'est soldée le 13 par l'absorption de Crédit Suisse par UBS. Mais le mal était fait et malgré le fort rebond de fin de mois des actions européennes, les secteurs cycliques et les valeurs financières n'ont pas pu retrouver leur niveau d'avant crise, tandis qu'une forte détente des taux d'intérêt était induite par les inquiétudes des impacts indirects de la crise financière sur l'économie en général. Dans ce contexte, le fonds (Part C) sous-performe légèrement son indice. L'effet allocation négatif est globalement compensé par l'effet sélection. Allfunds et Handelsbanken sont les plus forts contributeurs négatifs sur le mois tandis que Sanofi, Deutsche Boerse et Wolters Kluwer sont des facteurs positifs.

Au dernier trimestre de l'exercice, le portefeuille (part C) baisse de 0,41% tandis que l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis progresse de 2,66%.

Le mois d'avril a été celui des doutes. Tandis que les taux se détendaient pendant la première dizaine, accompagnant ce qui semblait constituer les prémices d'un ralentissement économique américain, ils ont finalement remonté en fin de période à la suite de statistiques rassurantes sur le front de l'emploi. Les prix du pétrole, après un rebond de début de mois grâce à l'OPEP, retrouvent le chemin de la baisse et le Brent termine le mois au plus bas, à \$72/b, de même que le gaz européen qui tombe au plus bas de l'année à 35 euros/MWh, les deux mouvements traduisant sans doute que la reprise chinoise est moindre qu'attendu. Dans cet environnement incertain, le marché action parvient encore à progresser de 1,44%, plutôt porté par les valeurs de croissance. Le fonds (Part C) surperforme sensiblement avec une progression de 3,07%. Bien que l'effet allocation domine (technologie, assurance), l'effet sélection est également porteur. Deutsche Boerse, Mayr-Melnhof, pèsent sur la performance, tandis que l'absence d'ASML, Orange, EssilorLuxottica et Scor contribuent positivement. En mai, le marché a consolidé, après son plus haut d'avril. La poursuite de la baisse des prix de l'énergie, pétrole et gaz, est à la fois de bon augure pour les résultats des entreprises occidentales et potentiellement pour la vigueur de la consommation, mais elle est aussi le signe d'une probable faiblesse de l'économie chinoise. Les taux d'intérêt varient peu sur la période. Dans un contexte de baisse de l'Euro Stoxx, on assiste au retour en grâce des valeurs de croissance, de la technologie en particulier. Le mois a été dominé par deux thématiques, les interrogations sur le plafond de la dette US d'une part et la montée en puissance de l'intelligence artificielle d'autre part. Le fonds (Part C) sous-performe sensiblement, pénalisé par un effet allocation, le secteur de la technologie étant peu éligible à la stratégie. Le fonds souffre également d'un effet sélection négatif dans les biens industriels. Il profite à l'inverse d'un effet sélection marqué dans l'assurance. Individuellement, l'absence d'ASML, Wolters Kluwer, Valmet et Bureau Veritas pénalisent la performance tandis que Scor, Hannover Re, l'absence d'Anheuser-Busch Inbev et de l'Oreal sont les principaux contributeurs positifs. En juin, le marché a oscillé entre crainte des résurgences inflationnistes et enthousiasme sur l'absence de récession. Finalement, c'est la hausse qui l'emporte et dans un environnement stable côté taux d'intérêt, l'Euro Stoxx s'adjuge +3,81%. Le fonds (Part C) sous-performe sensiblement sur la période, pâtissant à la fois d'un effet allocation et sélection négatifs. Le mois de juin est en effet porté par les secteurs de la distribution, des médias de la banque et de l'automobile, peu représentés en portefeuille. Valmet, Tryg et Deutsche Telekom pénalisent la performance tandis que l'absence d'ASML, Wolters Kluwer et Scor contribuent favorablement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	12 948 375,23	16 127 363,30
SCOR SE	1 712 059,80	2 288 283,10
DEUTSCHE BOERSE AG	356 766,98	2 252 894,45
LA FRANCAISE DES JEUX	47 968,80	2 397 173,80
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	190 578,00	1 756 027,00
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	409 530,20	1 523 204,00
ESSILORLUXOTTICA	173 903,49	1 528 901,45
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	122 780,00	1 533 478,00
BAYER	145 796,50	1 399 929,10
DEUTSCHE TELEKOM AG	69 020,28	1 440 509,92

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant**
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	Néant

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus	Néant
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	Néant

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 30/06/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 60,5774 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 55,1366 à la date de démarrage du calcul.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 55,1366 et 60,5774 Elle est restée supérieure à celle de son univers.

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr)

Gestion ISR :

Le Fonds est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Afin de satisfaire aux critères de gestion du label ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement du Fonds. Le département de contrôle des risques s'assure mensuellement du respect de ce critère.

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour appliquer ce taux d'exclusion sont réalisées par notre partenaire.

Si une société en portefeuille venait à faire partie des 20% des valeurs les moins bien notées, elle serait sortie du portefeuille dans un délai de 3 mois.

La notation ESG d'un émetteur est effectuée sur une échelle de notation absolue et commune à tous les secteurs de 0 à 100, 100 étant la meilleure note.

La méthodologie utilisée pour le calcul des notes ESG se trouve dans le Code de transparence publié sur le site Internet de la société de gestion.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Afin d'évaluer la performance ESG de chaque émetteur, les indicateurs suivants font, au moins une fois par an, l'objet d'un reporting :

- Performance environnementale :

Intensité carbone du portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires

- Performance sociale :

Pourcentage de sociétés faisant l'objet de controverses de sévérité critique ou haute en matière de ressources humaines

- Performance en matière de respect des droits humains :

Pourcentage de sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations Unies

- Performance en matière de gouvernance :

Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants

[Règlement \(UE\) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"](#)

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Prévention et contrôle des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP/ la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 86,96%.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2022 en €	Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €
205	20 102 615	29 964 115

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
Total	64	34 318 120

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023**

**LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT**
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.10.23 14:27:34 +0200



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/06/2023 en EUR

ACTIF

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	61 792 655,40	95 599 538,76
Actions et valeurs assimilées	58 821 793,26	89 041 729,38
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	58 821 793,26	89 041 729,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 970 862,14	6 557 809,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 970 862,14	6 557 809,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	17 042,20	700 104,60
Opérations de change à terme de devises		
Autres	17 042,20	700 104,60
COMPTES FINANCIERS	166 175,73	588 040,42
Liquidités	166 175,73	588 040,42
TOTAL DE L'ACTIF	61 975 873,33	96 887 683,78

PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	55 700 272,96	88 657 257,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 702 925,23	1 706 997,64
Report à nouveau (a)	241,53	288,15
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 055 034,02	4 124 240,46
Résultat de l'exercice (a,b)	1 445 929,00	2 148 595,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	61 904 402,74	96 637 379,79
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	71 470,59	250 303,99
Opérations de change à terme de devises		
Autres	71 470,59	250 303,99
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	61 975 873,33	96 887 683,78

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 317 764,15	3 440 226,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 317 764,15	3 440 226,35
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	798,30	1 309,47
Autres charges financières		
TOTAL (2)	798,30	1 309,47
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 316 965,85	3 438 916,88
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	807 547,88	1 231 566,45
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 509 417,97	2 207 350,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-63 488,97	-58 754,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 445 929,00	2 148 595,91

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
 La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
 La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion du FCP.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

De même les valorisations effectuées pour partie sur des cours issus de Bloomberg à partir de moyennes contribuées peuvent ne pas refléter la réalité du marché lors de la réalisation des transactions.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du FCP).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) détenus selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{\frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat du FCP et versé intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement du FCP et notamment :

de la gestion financière ;

de la gestion administrative et comptable ;

de la prestation du dépositaire ;

des autres frais de fonctionnement ;

honoraires des commissaires aux comptes ;

publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème	
Frais de gestion financière	Actif net	Parts « C » et « D » : 1,080% TTC Taux maximum Parts « RC » et « RD » : 2,180% TTC Taux maximum	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts « C », « D », « RC », « RD » : 0,020% TTC Taux maximum	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Actions, obligations, titres de créance et change	De 0 à 0,20%
		Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450€ TTC par contrat
Commission de sur-performance	N.A	Néant	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD DIVIDENDES LOW VOL SRI RC	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	96 637 379,79	122 528 074,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 871 081,06	6 651 850,98
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-49 653 645,00	-27 445 598,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 309 211,40	5 824 991,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 227 364,21	-1 101 283,29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-207 015,72	-284 593,18
Différences de change	-122 686,73	6 370,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 053 651,25	-11 205 108,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 893 570,79	5 839 919,54
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 839 919,54	-17 045 027,74
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-51 660,99	-166 882,58
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-213 966,08	-377 791,63
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 509 417,97	2 207 350,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	61 904 402,74	96 637 379,79

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							166 175,73	0,27
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	166 175,73	0,27								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 577 023,45	2,55	1 433 653,20	2,32	1 395 208,67	2,25	938 188,43	1,52
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	17 042,20
TOTAL DES CRÉANCES		17 042,20
DETTES		
	Rachats à payer	8 161,60
	Frais de gestion fixe	63 308,99
TOTAL DES DETTES		71 470,59
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-54 428,39

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LAZARD DIVIDENDES LOW VOL SRI RC		
Parts souscrites durant l'exercice	102,058	25 549,63
Parts rachetées durant l'exercice	-2,000	-455,73
Solde net des souscriptions/rachats	100,058	25 093,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 238,058	
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C		
Parts souscrites durant l'exercice	16 386,460	5 453 313,97
Parts rachetées durant l'exercice	-124 912,186	-41 919 954,80
Solde net des souscriptions/rachats	-108 525,726	-36 466 640,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	136 998,716	
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI D		
Parts souscrites durant l'exercice	17 322,397	3 312 232,62
Parts rachetées durant l'exercice	-39 240,241	-7 646 749,76
Solde net des souscriptions/rachats	-21 917,844	-4 334 517,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60 599,156	
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RD		
Parts souscrites durant l'exercice	395,189	79 984,84
Parts rachetées durant l'exercice	-429,760	-86 484,71
Solde net des souscriptions/rachats	-34,571	-6 499,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	894,493	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LAZARD DIVIDENDES LOW VOL SRI RC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RD	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Part LAZARD DIVIDENDES LOW VOL SRI RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 514,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	659 411,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	127 819,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 802,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 970 862,14
	FR0000291411	LAZARD ACTIFS REELS	2 365 935,00
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	604 927,14
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 970 862,14

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	241,53	288,15
Résultat	1 445 929,00	2 148 595,91
Résultat avant acompte(s)		
Total	1 446 170,53	2 148 884,06

	30/06/2023	30/06/2022
Part LAZARD DIVIDENDES LOW VOL SRI RC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	10 247,42	7 637,52
Total	10 247,42	7 637,52

	30/06/2023	30/06/2022
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 140 112,96	1 780 910,56
Total	1 140 112,96	1 780 910,56

	30/06/2023	30/06/2022
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI D		
Affectation		
Distribution	293 299,92	358 123,78
Report à nouveau de l'exercice	208,74	319,66
Capitalisation		
Total	293 508,66	358 443,44
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	60 599,156	82 517,000
Distribution unitaire	4,84	4,34
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	34 275,91	33 645,57

	30/06/2023	30/06/2022
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RD		
Affectation		
Distribution	2 298,85	1 886,00
Report à nouveau de l'exercice	2,64	6,54
Capitalisation		
Total	2 301,49	1 892,54
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	894,493	929,064
Distribution unitaire	2,57	2,03
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	490,50	371,33

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 702 925,23	1 706 997,64
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 055 034,02	4 124 240,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	4 757 959,25	5 831 238,10

	30/06/2023	30/06/2022
Part LAZARD DIVIDENDES LOW VOL SRI RC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	39 416,16	30 618,18
Total	39 416,16	30 618,18

	30/06/2023	30/06/2022
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 389 188,90	3 400 404,36
Total	2 389 188,90	3 400 404,36

	30/06/2023	30/06/2022
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI D		
Affectation		
Distribution	79 990,89	82 517,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 227 700,95	2 301 470,24
Capitalisation		
Total	2 307 691,84	2 383 987,24
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	60 599,156	82 517,000
Distribution unitaire	1,32	1,00

	30/06/2023	30/06/2022
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RD		
Affectation		
Distribution	3 050,22	2 973,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	18 612,13	13 255,32
Capitalisation		
Total	21 662,35	16 228,32
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	894,493	929,064
Distribution unitaire	3,41	3,20

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	155 520 628,52	133 073 226,64	122 528 074,09	96 637 379,79	61 904 402,74
Part LAZARD DIVIDENDES LOW VOL SRI RC en EUR					
Actif net	576 610,38	1 023 975,78	612 692,55	714 028,80	794 038,73
Nombre de titres	2 547,970	4 945,321	2 538,000	3 138,000	3 238,058
Valeur liquidative unitaire	226,30	207,05	241,40	227,54	245,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,32	-11,60	6,00	9,75	12,17
Capitalisation unitaire sur résultat	2,56	-0,04	2,22	2,43	3,16
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C en EUR					
Actif net	122 495 388,29	107 666 475,88	102 076 029,31	79 726 747,74	48 472 768,35
Nombre de titres	392 052,391	372 472,352	299 573,854	245 524,442	136 998,716
Valeur liquidative unitaire	312,44	289,05	340,73	324,72	353,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,54	-16,15	8,45	13,84	17,43
Capitalisation unitaire sur résultat	6,80	3,33	6,52	7,25	8,32
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI D en EUR					
Actif net	22 380 987,67	18 429 101,42	19 607 160,98	16 019 798,97	12 459 297,15
Nombre de titres	109 518,264	101 007,021	93 674,551	82 517,000	60 599,156
Valeur liquidative unitaire	204,35	182,45	209,31	194,13	205,60
Distribution unitaire sur +/- values nettes	2,70	2,92	1,74	1,00	1,32
+/- values nettes unitaire non distribuées	30,24	17,11	20,57	27,89	36,76
Distribution unitaire sur résultat	4,45	2,10	4,02	4,34	4,84
Crédit d'impôt unitaire		0,334	0,483	0,688	(*)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RD en EUR					
Actif net	10 067 642,18	5 953 673,56	232 191,25	176 804,28	178 298,51
Nombre de titres	48 615,448	32 562,478	1 119,276	929,064	894,493
Valeur liquidative unitaire	207,08	182,83	207,44	190,30	199,32
Distribution unitaire sur +/- values nettes	4,92	5,03	3,80	3,20	3,41
+/- values nettes unitaire non distribuées	23,59	7,91	9,29	14,26	20,80
Distribution unitaire sur résultat	2,33		1,90	2,03	2,57
Crédit d'impôt unitaire			0,473	0,429	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,05			

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	6 030	1 285 596,00	2,08
BAYER	EUR	26 610	1 348 328,70	2,17
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	14 043	2 374 671,30	3,83
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	11 520	515 289,60	0,83
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	144 250	2 881 538,00	4,66
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	6 220	1 208 857,00	1,95
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	4 660	1 601 176,00	2,59
TOTAL ALLEMAGNE			11 215 456,60	18,11
AUTRICHE				
MAYR-MELNHOF KARTON	EUR	7 790	1 045 418,00	1,69
TOTAL AUTRICHE			1 045 418,00	1,69
DANEMARK				
TRYG A/S	DKK	70 360	1 395 208,67	2,26
TOTAL DANEMARK			1 395 208,67	2,26
ESPAGNE				
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	92 980	728 963,20	1,18
TOTAL ESPAGNE			728 963,20	1,18
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	21 080	1 031 655,20	1,66
KESKO OYJ B	EUR	40 400	696 900,00	1,13
SAMPO OYJ A	EUR	31 810	1 308 027,20	2,12
VALMET OYJ	EUR	65 640	1 672 507,20	2,70
TOTAL FINLANDE			4 709 089,60	7,61
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	18 230	2 993 366,00	4,84
AMUNDI	EUR	18 980	1 025 869,00	1,65
BUREAU VERITAS SA	EUR	65 280	1 639 833,60	2,65
CARREFOUR	EUR	38 100	661 225,50	1,07
ESSILORLUXOTTICA	EUR	13 508	2 331 480,80	3,76
GECINA NOMINATIVE	EUR	5 620	548 231,00	0,88
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	52 240	1 882 729,60	3,05
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 688	2 319 744,00	3,74
NEXITY	EUR	35 480	656 380,00	1,06
ORANGE	EUR	228 680	2 447 333,36	3,95
SANOFI	EUR	30 590	3 003 938,00	4,86
SCOR SE	EUR	45 920	1 234 788,80	2,00
TOTALENERGIES SE	EUR	23 030	1 210 226,50	1,95
VINCI SA	EUR	11 040	1 174 435,20	1,90
TOTAL FRANCE			23 129 581,36	37,36
ITALIE				
ENI SPA	EUR	66 450	875 943,90	1,42
ITALGAS SPA	EUR	250 870	1 360 969,75	2,20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SNAM	EUR	286 110	1 369 608,57	2,21
TERNA	EUR	246 460	1 923 866,76	3,11
TOTAL ITALIE			5 530 388,98	8,94
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	22 190	1 658 036,80	2,67
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	25 070	726 277,90	1,18
WOLTERS KLUWER	EUR	24 610	2 862 143,00	4,62
WOLTERS KLUWER NV RTS	EUR	35 830		
TOTAL PAYS-BAS			5 246 457,70	8,47
PORTUGAL				
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAIS SGPS S.A.	EUR	503 550	1 256 357,25	2,03
TOTAL PORTUGAL			1 256 357,25	2,03
ROYAUME-UNI				
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	110 198	616 006,82	0,99
ASTRAZENECA PLC	GBP	7 140	938 188,43	1,52
TOTAL ROYAUME-UNI			1 554 195,25	2,51
SUEDE				
ESSITY	SEK	20 350	495 787,60	0,79
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	141 040	1 081 235,85	1,75
TOTAL SUEDE			1 577 023,45	2,54
SUISSE				
NESTLE SA-REG	CHF	8 257	910 253,78	1,47
ROCHE HOLDING	CHF	1 740	523 399,42	0,85
TOTAL SUISSE			1 433 653,20	2,32
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			58 821 793,26	95,02
TOTAL Actions et valeurs assimilées			58 821 793,26	95,02
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD ACTIFS REELS	EUR	3 900	2 365 935,00	3,82
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	302	604 927,14	0,98
TOTAL FRANCE			2 970 862,14	4,80
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 970 862,14	4,80
TOTAL Organismes de placement collectif			2 970 862,14	4,80
Créances			17 042,20	0,03
Dettes			-71 470,59	-0,12
Comptes financiers			166 175,73	0,27
Actif net			61 904 402,74	100,00

Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI D	EUR	60 599,156	205,60
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RD	EUR	894,493	199,32
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	EUR	136 998,716	353,81
Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RC	EUR	3 238,058	245,22

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	293 299,92	EUR	4,84	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	79 990,89	EUR	1,32	EUR
TOTAL	373 290,81	EUR	6,16	EUR

Décomposition du coupon : Part LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 298,85	EUR	2,57	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	3 050,22	EUR	3,41	EUR
TOTAL	5 349,07	EUR	5,98	EUR

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500XARQAV10JD7112

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 76,06% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Evolution du taux d'exclusion



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'univers actions de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M euros	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	15,05%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	17,10%
Augmentation température implicite en 2100	≤2°C	55,69%

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	28,07%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	6,22%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	0,25%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	10,20%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	33,15%

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01/07/2022 au
30/06/2023

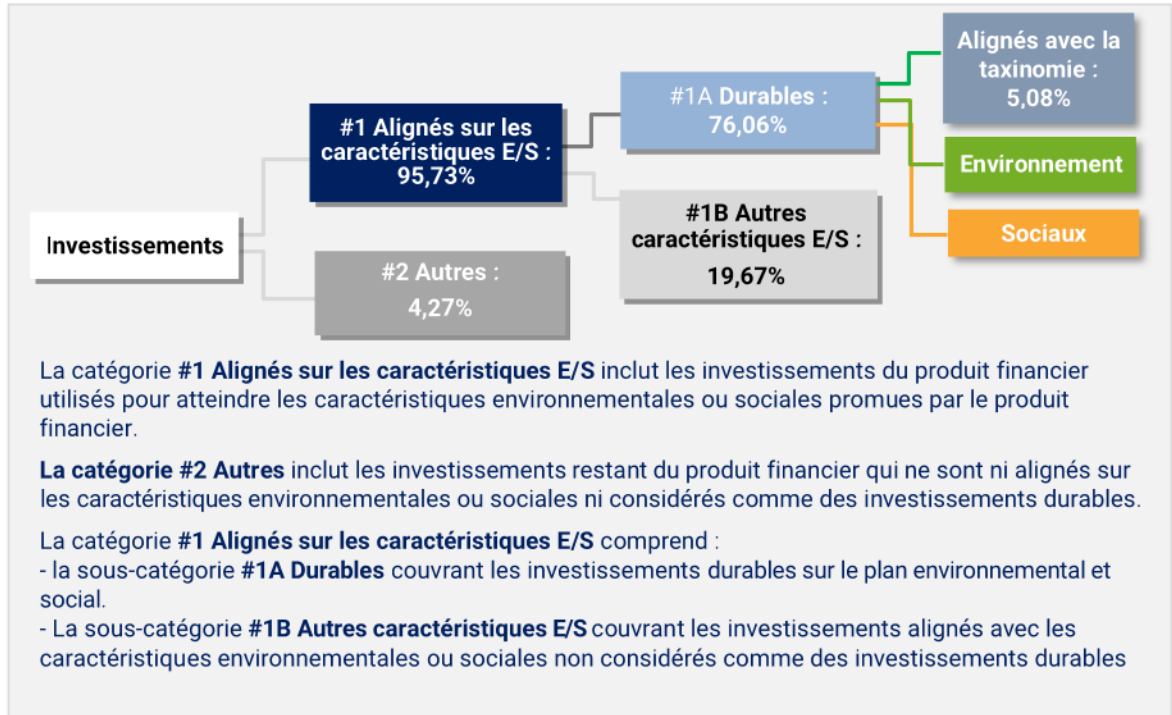
Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	Information et communication	4,44%	Allemagne
2. LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	4,17%	France
3. AIR LIQUIDE SA	Industrie manufacturière	4,09%	France
4. SANOFI	Industrie manufacturière	4,09%	France
5. WOLTERS KLUWER	Information et communication	4,09%	Pays-Bas
6. DEUTSCHE BOERSE AG	Activités financières et d'assurance	3,80%	Allemagne
7. LAZARD ACTIFS REELS	OPC	3,72%	France
8. LA FRANCAISE DES JEUX	Arts, spectacles et activités récréatives	3,53%	France
9. ESSILORLUXOTTICA	Industrie manufacturière	3,47%	France

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
10. ORANGE	Information et communication	3,33%	France
11. LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Industrie manufacturière	3,25%	France
12. TERNA	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,88%	Italie
13. VALMET OYJ	Industrie manufacturière	2,76%	Finlande
14. BUREAU VERITAS SA	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,63%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

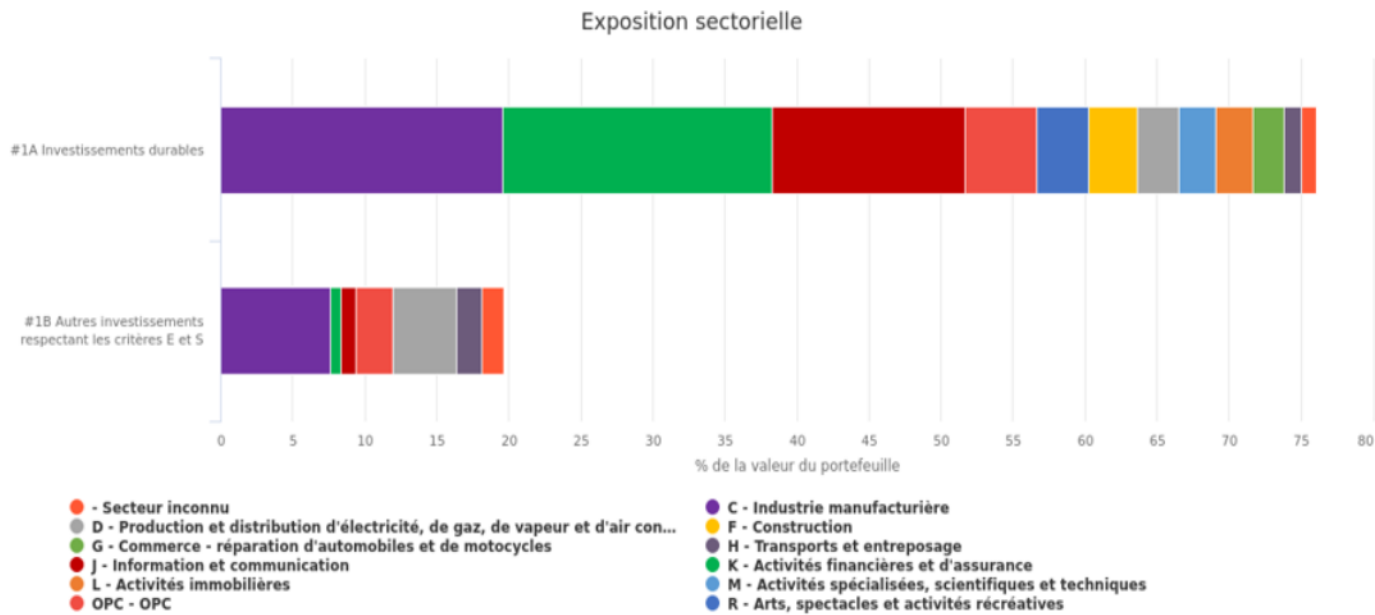
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables

Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	76,06%
Dont investissements durables E	66,34%
Dont investissements durables S	49,18%

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 9,82% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

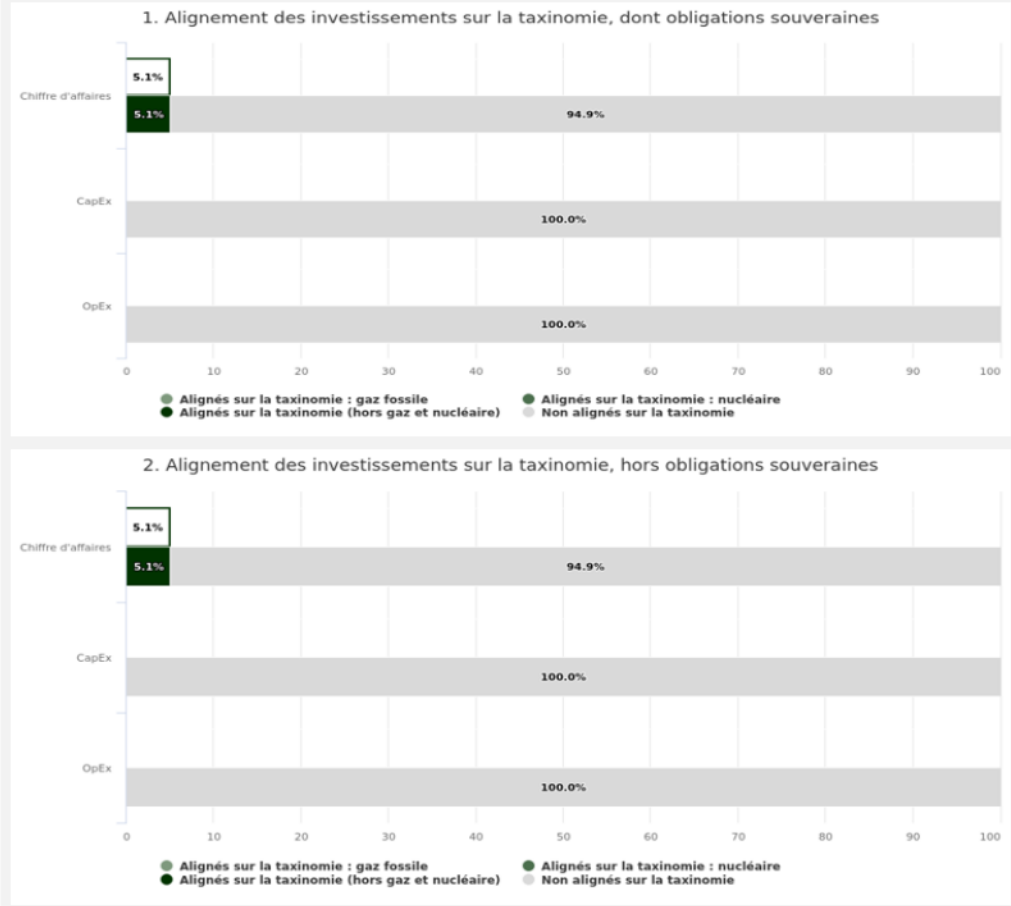
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence**

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 66,30%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 49,18%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 4,27%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est supérieur à 90%.

Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 95,73%.

- Le taux d'exclusion du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement du portefeuille.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.